



Place de parking extérieur

Par **marika15**, le **31/05/2011** à **03:42**

Bonjour ,

j'ai acheté un appartement sur plan qui m'a été livré en juil 2009. J'avais fait la réservation de cet appartement ainsi que la réservation d'une place de parking en oct 2007. Il s'agissait de 2 réservations différentes signées le même jour. Le vendeur (constructeur) m'a envoyé la réservation concernant l'appartement en avril 2008, afin que je puisse monter un dossier de prêt bancaire, en omettant de m'envoyer la réservation concernant la place de parking. Le prêt bancaire m'a donc été accordé uniquement pour le montant de l'appartement (je ne m'étais pas rendue compte que le montant de la place de parking n'avait pas été pris en compte). L'acte de vente de l'appartement a été signé en août 2008.

Un an plus tard, je reçois enfin la réservation de la place de parking et réalise que je dois payer la place de parking qui n'était pas incluse dans le prêt, plus de 5000 EUR). Je retourne voir le commercial en lui manifestant mon étonnement et mon désarroi face à cette situation. Ce dernier reconnaît que c'est une erreur de sa part et me certifie que je ne paierai pas la place de parking car l'omission de l'envoi de la réservation pour la place de parking lors de mes démarches pour le prêt bancaire n'était nullement de ma faute.

A ce jour, rien n'a été fait et je reçois une sommation me priant de me présenter chez le notaire pour signer l'acte de vente de la place de parking en précisant que les frais seront à ma charges (prix de la place de parking + frais de notaire). Je suis dans l'incapacité de régler cette somme considérable (j'élève seule 2 enfants en bas âge).

Mes questions sont les suivantes: Suis-je dans l'obligation de payer cette place de parking ou bien le vendeur est-il obligé de me "l'offrir" comme il s'était engagé verbalement à le faire? De plus, le vendeur peut-il annuler la réservation si je refuse de payer?

Merci pour vos réponses.